

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de la commune de COLOMBELLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 6 en date du 4 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire,

VU l'arrêté n° 21.02.04 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE DE LA NOMINATION
SZWAICER Agnès	Educatrice de jeunes enfants	01/03/2025

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE DE LA NOMINATION
POISSON Karine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2025
RIVIERE Olivia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2025

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE DE LA NOMINATION
GASSON David	Agent de maîtrise	01/07/2025

Avancement au grade de : Brigadier-chef principal

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE DE LA NOMINATION
DEMAUTIS Maureen	Gardien Brigadier	01/08/2025
PILLET Hélène	Gardien Brigadier	01/09/2025

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Colombelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Comptable Public et au Président du Centre de Gestion.

Fait à Colombelles,
Le 19 février 2025

Le Maire,

Marc POTTIER.

